NOTE D'INFORMATION

CASACTIONS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
BMCI ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19111 en date du 21/06/2019.

Mohamed AMRANI
Directeur Général

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** - représentée par **AMRANI MOHAMED** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

BMCI ASSET MANAGEMENT
25, Bd. Al Massira Al Khadra
CASABLANCA - MAROC
Tél 0522926900 - Fax: 0522990393

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

NAK

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CASACTIONS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000035503**
- Date et référence de l'agrément : **01/04/2013, AG/OP/010/2013**
- Date de création : **14/07/2000**
- Siège social : **26, Place des Nations Unies - Casablanca -**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca -** représenté par **Mohamed AMRANI**
- Etablissement dépositaire : **BMCI** sise à **26- Nation Unies - casablanca-** représenté par **Rachid MARRAKCHI**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI

- Commissaire aux comptes : **PwC Maroc SARL** représentée par **M Mohamed RQIBATE**

NAR

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**
- Indice de référence : **80% MBI Global (publié par BMCE Capital) et 20% MASI (publié par la Bourse de Casablanca)**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion est de proposer aux porteurs de parts un support de placement diversifié avec une liquidité hebdomadaire qui offre sur son horizon d'investissement une performance brute (hors commissions de souscription et de rachat et avant prélèvements des frais de gestion) supérieure à son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera investi au maximum à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs hors liquidités, et hors titres d'OPCVM actions, en actions, en certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotés sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, et titres d'OPCVM obligations, en titres de créances.

 Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants:

 - **Actions;**
 - **Titres d'OPCVM;**
 - **Obligations d'émetteurs publics ou privés;**
 - **Titres de créances négociables;**
 - **DAT;**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'état;**
 - **Titres émis par les FPCT;**
 - **Certificats d'investissement;**
 - **Droits d'attribution ou de souscription.**
- Durée de placement recommandée : **3 ans et plus**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels Compagnie d'Assurances ATLANTA sans exclure les personnes morales et physiques**

NAK

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **22/09/2000**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, La valeur liquidative est calculée sur une base Hebdomadaire chaque Vendredi ou, si celui est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Dans les locaux de BMCI Asset Management par voie d'affichage hebdomadairement (tous les vendredis jours ouvrés), et publiée au moins une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.**

 Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues par BMCI Asset Management, du lundi 08h au jeudi 16h30min, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.
- Affectation des résultats : **distribution entière. Le FCP CASACTIONS opte pour la distribution des résultats.**

 La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode dite des intérêts encaissés. L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est la BMCI (Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie) soit le département BMCI SECURITIES SERVICES sise à 26, Place des Nations Unies - Casablanca- téléphone : 0522 46 10 00.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

MAR

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants souscrits dont 0.2% part incompressible acquise au fonds.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 1.5% HT des montants rachetés dont 0.1% part incompressible acquise au fonds.**

 - Cas d'exonération :
 - **Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL.**

 Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL.

- Frais de gestion :
 - **Les frais de gestion sont de 2% HT maximum et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI Asset Management**
 -

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de Gestion revenant à la Société de Gestion	0,3% HT
(2) Frais du Dépositaire	0,08% HT
(3) Commissions de l' AMMC	0,025% HT
(4) Frais Maroclear	3 600 DH HT annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
(5) Frais Commissaire aux Comptes	15 000 dh HT annuel
(6) Vie Sociale	20000 dh HT annuel

MAR